



Convention de Formation Professionnelle

Articles L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail
à conclure avec une entreprise (S.A, Sarl, Association etc...) ou une entreprise individuelle
(commerçant, artisan, profession libérale, travailleur indépendant)

Adresse du secrétariat où doit être retournée cette convention :

Congress Rive Droite - Le Congrès du Sommeil

BP 29 • 59370 Mons-En-Baroeul

Tél : 03 20 91 54 60

E mail : contact@lecongresdusommeil.com

Entre les soussignés :

1) L'organisme de Formation :

CONGRESS Rive Droite

SARL au capital de 7622,45 €

BP 29 – 59370 Mons en Baroeul

N° SIRET 387 463 516 00071

N° SIREN : 387 463 516

APE : 8230Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 59 10094 59 auprès du préfet de région
Hauts de France

2) Raison sociale du co-contractant :

Nom :

Adresse :

N° SIRET :

Est conclue la convention suivante, en application du livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue :

Article 1 :

En exécution de la présente convention, le prestataire de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

- ✓ Journées de Formations : « Le Congrès du Sommeil – Lille 2021 »,
- ✓ Durée : 2 jours 1/2, les 24, 25 et 26 novembre 2021,
- ✓ Lieu : LILLE GRAND PALAIS, 1 boulevard des Cités Unies, 59777 Euralille-Lille
- ✓ L'action de Formation entre dans la catégorie 6 des actions de formation prévues de **l'article L.6313-1** du code du travail : « Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances »,
- ✓ A l'issue de la Formation, une attestation de Formation sera délivrée,
- ✓ Des conférences, symposia et ateliers seront organisés. Un programme sera distribué.
Moyens techniques : vidéo, sonorisation, vote des participants, etc.
- ✓ Un programme préliminaire est joint à cette convention. Le site www.lecongresdusommeil.com permet à tous les participants d'être tenu au courant de l'évolution du programme.

Votre référence de dossier :

Nom, prénom du (des) participant(s) :

Nom et Prénom :

.....
.....
.....

Soit effectif total du stage : participant(s)

Article 2 :

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants. Les frais de Formation sont fixés à€ HT par stagiaire pour le congrès.

Soit un montant total HT de : HT
Soit une TVA (20%) de : €
Soit un montant total TTC de : TTC/par stagiaire

Ce versement devra être réalisé sous 35 jours après réception de la facture et des attestations de présence.

Article 3 :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire d'avoir une formation médicale ou paramédicale ou de technicien du sommeil.

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

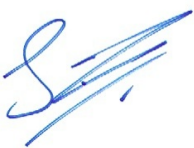
Fait, en double exemplaire, à Lille le 17 mai 2021

Pour le Prestataire de Formation

Philippe Mériaux
Gérant de CONGRESS Rive Droite

Pour l'organisme, Structure ou Entreprise

Tampon, Nom, Prénom, Fonction du Signataire



*Cette convention vous est adressée en 2 exemplaires originaux signés.
Vous voudrez bien nous retourner l'un d'eux signé par vos soins à notre adresse postale.
Le Congrès du Sommeil • Congress Rive Droite • BP 29 • 59370 Mons-En-Baroeul*